Égalité des chances femmes-hommes dans l'Union. Rapport 1996

1997/2028(COS) - 23/07/1997

La Commission européenne a adopté le premier rapport annuel 1996 en matière d'égalité des chances au sujet duquel la commission a adopté le rapport de Mme Marie-Paule KESTELIJN-SIERENS (ELDR, B). Le rapport de la Commission européenne est jugé trop peu analytique : il faudra à l'avenir examiner en détail la situation dans les pays membres et l'évolution de l'égalité des chances, afin d'obtenir une base pour un débat sur la stratégie à adopter. La commission déplore notamment l'absence d'un inventaire des mesures que les Etats membres auraient dû adopter suite à la mise en oeuvre de la plate-forme de Pékin. Elle regrette qu'il n'y a pas eu de progrès pour promouvoir les femmes dans le domaine de la prise de décision. Quant au rapport entre femmes et économie, tant la Commission européenne que les Quinze sont invités à reconnaître l'importance du rôle des femmes en matière de création d'emplois et à prendre des initiatives pour l'encourager. En outre, la commission rappelle la nécessité d'une politique de services aux personnes (service de garde d'enfants, aide à domicile). Une telle politique revêt une importance considérable pour concilier de façon effective activité professionnelle et responsabilité familiale.